



Plan d'actionnariat réservé aux salariés

Vallourec invest 2026



Période de souscription **du 23 mars au 3 avril 2026**

Vallourec Invest 2026

- L'éligibilité 4
- Une offre innovante 4

Les principes 5

- Une décote de 20 % 5
- L'investissement dans Vallourec Invest 2026 5
- Les dividendes 6
- La période de blocage 6
- La fiscalité des gains éventuels 8

Tableau comparatif des deux formules 9

En pratique 10

Questions clés 13

Le lancement de l'opération Vallourec Invest 2026 reste soumis à la décision du Président-Directeur Général de Vallourec fixant le prix ainsi que les dates de la période de souscription.

L'investissement dans cette offre présente un risque de perte en capital, puisqu'il suit à la hausse comme à la baisse le cours de l'action Vallourec SA (FR0013506730).

Compte tenu de la concentration des risques de l'offre Vallourec Invest 2026 sur les titres d'une seule entreprise, il est recommandé à chaque souscripteur d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de son épargne financière.

Dans le cadre de votre dispositif d'épargne salariale, vous avez accès à plusieurs FCPE non investis en titres de l'entreprise (trésorerie/monétaire, obligataire, action, de gestion profilée ou discrétionnaire) afin de pouvoir diversifier votre épargne. La liste des fonds disponibles est la suivante : Amundi Label Equilibre Solidaire ESR – F, Amundi Actions Internationales ESR – F, Amundi Harmonie ESR, Amundi Label Trésorerie ESR – F, Amundi Oblig État ESR, Amundi Label Prudence ESR – F.

Message

de Philippe Guillemot,

Président-Directeur Général



Chers collègues,

Ces trois dernières années ont permis de profondément transformer notre Groupe et de redessiner durablement nos perspectives. Grâce au déploiement du plan *New Vallourec* et à votre engagement, nous nous positionnons de nouveau – et durablement – comme une entreprise industrielle de référence et un acteur incontournable de notre industrie.

Nos réalisations en témoignent : après avoir finalisé le désendettement de notre bilan avec un an d'avance, nous avons su combler lors du troisième trimestre 2025 l'écart de rentabilité qui nous séparait de notre principal concurrent. Ainsi, les deux objectifs que nous nous étions fixés en 2022 sont pleinement atteints.

Cette performance n'est pas le fruit du hasard. Nous avons démontré notre capacité à conquérir des parts de marché dans nos principales régions, à maintenir durablement des niveaux de profitabilité de premier ordre, et à générer de la trésorerie de manière récurrente, trimestre après trimestre.

Notre réussite traduit la pertinence de nos choix stratégiques. En investissant dans notre outil industriel et en privilégiant la valeur aux volumes, nous avons su nous positionner comme le partenaire de préférence de nos clients, dans un environnement toujours plus exigeant.

Je souhaite également souligner que les trois principales agences de notation classent désormais Vallourec dans la catégorie « Investment Grade », la plus élevée possible. C'est une marque de reconnaissance

majeure qui valide notamment la solidité de notre situation financière et de notre génération de trésorerie.

C'est donc dans ce contexte de confiance retrouvée et de performance confirmée que je suis heureux de vous annoncer le lancement de **Vallourec Invest 2026**, la nouvelle édition de notre plan d'actionnariat salarié, avec l'ambition de vous associer davantage à la réussite que nous construisons ensemble.

Cette nouvelle édition, basée sur le volontariat et ouverte à plus de 9 700 d'entre vous, dans 4 pays, reprendra les principales caractéristiques des programmes d'actionnariat salarié des années 2023 et 2025, notamment en termes de décote et d'abondement.

Si vous décidez de vous y associer, ce plan vous permettra d'acquérir directement (via l'offre d'actionnariat direct d'une durée de 2 ans) ou indirectement (via le FCPE Vallourec Actions Relais 2026*) des actions Vallourec à des conditions préférentielles. Par ailleurs, je tiens à souligner que vos avoirs ne sont pas garantis et qu'ils seront bloqués pendant 2 ou 5 ans, selon le mode de souscription**.

Par votre engagement, vous êtes les premiers artisans de notre réussite collective. Ensemble, nous avons repositionné Vallourec comme un des leaders de notre industrie, et c'est ensemble que nous poursuivrons cette dynamique. Je vous en remercie.

Bien à vous.

* La détention des actions Vallourec via un FCPE étant indirecte, les droits de vote à l'Assemblée Générale liés aux actions du FCPE seront exercés par le Conseil de Surveillance du FCPE.

** Blocage de 2 ans pour les avoirs en actionnariat direct et de 5 ans pour les avoirs souscrits par le biais du FCPE Vallourec Actions Relais 2026, dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise de Vallourec. Les actions souscrites directement ne bénéficient pas du régime fiscal et social de faveur du Plan d'Épargne Entreprise de Vallourec.



Vallourec Invest 2026

L'opportunité de souscrire des actions Vallourec à des conditions préférentielles par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ou directement en actions.

Les avantages proposés (décote, abondement) sont les mêmes dans les deux formules, en revanche, la durée de blocage, les cas de déblocage anticipé et le traitement fiscal et/ou social des avantages sont différents.

L'éligibilité

- Vous êtes **salarié(e) d'une entreprise du Groupe** au 3 avril 2026, et
- vous avez **au moins trois mois d'ancienneté** au 3 avril 2026 (acquise de manière consécutive ou non depuis le 1^{er} janvier 2025).

Une offre innovante

Vallourec propose, comme pour Vallourec Invest 2025, le choix entre deux formules, avec deux durées de blocage des avoirs différentes :

1 Vallourec Invest 2026 formule 5 ans

un investissement soumis à une **durée de blocage de 5 ans** dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) dans le cadre d'un Plan d'Épargne du Groupe Vallourec (PEV). Cette formule bénéficie des avantages fiscaux et sociaux du PEV, lesquels seront détaillés plus loin.

Dans ce cas, vous investissez dans le FCPE Vallourec Actions Relais 2026, destiné à fusionner⁽¹⁾ avec le FCPE Vallourec Actions au sein du PEV.

2 Vallourec Invest 2026 formule 2 ans⁽²⁾

un investissement direct en actions Vallourec soumis à une **durée de blocage de 2 ans** dans le cadre du *International Employee Share Ownership Plan*⁽³⁾ (IESOP), donc sans bénéficier des avantages fiscaux et sociaux du PEV.

Il est important de préciser que **vous ne pourrez investir que dans l'une des deux formules.**

⁽¹⁾ Après décision du Conseil de Surveillance et accord de l'Autorité des Marchés Financiers.

⁽²⁾ Les retraités en France ne sont pas éligibles à la formule 2 ans

⁽³⁾ Plan international d'actionariat salarié.

Les principes

Une décote de 20 %

Le prix de souscription comprend **une décote de 20 % par rapport au prix de référence**. Celui-ci est égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes quotidiens des 20 jours de bourse précédant le 19 mars 2026 (soit du 19 février au 18 mars 2026 inclus).

L'investissement dans Vallourec Invest 2026

Votre apport personnel

- Le paiement de votre apport personnel s'effectue en utilisant **une seule des deux modalités de règlement proposées** :
 - soit par prélèvement sur votre compte bancaire le 21 avril 2026,
 - soit par prélèvement sur salaire, réparti sur six mois avec un premier prélèvement au plus tard sur la paie de juin 2026.
- L'apport personnel est **plafonné à 25 % de votre rémunération** annuelle brute estimée 2026, déduction faite des autres versements dans le PEV depuis le 1^{er} janvier 2026 pour la formule 5 ans (sans déduction dans la formule 2 ans).
- L'apport personnel est au minimum égal au prix de souscription d'une action.
- Dans la formule 2 ans, l'apport personnel doit être égal à la contrepartie en euros d'un nombre entier d'actions au prix de souscription.

Un abondement brut jusqu'à 100 €⁽⁴⁾

Vallourec complète votre apport personnel d'un abondement brut d'un montant égal à 100 % de votre apport personnel dans la limite de 100 €.

→ **ATTENTION, dans la formule 2 ans, l'abondement doit correspondre à un nombre entier d'actions. Il sera au maximum égal au nombre maximum d'actions⁽⁵⁾ dont le prix de souscription global est inférieur ou égal à 100 €.**

Votre montant total investi n'est pas garanti

Montant total investi = apport personnel + abondement investi

Votre montant total investi présente un risque de perte en capital. La valeur de votre montant total investi suivra à la hausse comme à la baisse la valeur des actions Vallourec, vous serez ainsi exposé à un risque actions spécifique. Nous vous rappelons qu'il convient de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) avant d'effectuer votre souscription dans la formule 5 ans et du Document d'Information formule 2 ans avant d'effectuer votre souscription dans la formule 2 ans. Ces documents sont mis à votre disposition sur le site dédié à l'opération <https://invest2026.vallourec.com>.

⁽⁴⁾ Sauf pour les retraités.

⁽⁵⁾ Exemple, si le prix de souscription était de 15,20 €, l'abondement maximum dans la formule 2 ans serait alors de 6 actions, soit l'équivalent de 91,20 € brut.

⁽⁶⁾ Taux de 9,7 % en vigueur au 28 février 2026.

⁽⁷⁾ Sauf pour les salariés qui ne sont pas résidents fiscaux en France et qui ne sont pas affiliés à un régime obligatoire de sécurité sociale français, lesquels ne sont pas soumis à la CSG-CRDS.



ATTENTION

le traitement fiscal et/ou social de la décote et de l'abondement diffère entre les deux formules

1

Formule 5 ans

La **décote*** n'est soumise ni aux contributions sociales ni à l'impôt sur le revenu.

CSG et CRDS au taux de 9,7 %⁽⁶⁾ sont prélevées sur le montant d'**abondement brut**⁽⁷⁾. Le montant net (correspondant à 90,3 % du montant brut) sera investi dans le FCPE.

2

Formule 2 ans

La **décote*** et l'**abondement** sont soumis aux charges sociales, dont la CSG-CRDS⁽⁷⁾, et à l'impôt sur le revenu, qui seront prélevés au plus tard sur votre salaire de juin 2026.

L'intégralité de l'abondement brut permet de souscrire un nombre entier d'actions supplémentaires.

* Correspondant à la différence positive entre le cours d'ouverture de l'action Vallourec à la livraison (prévue le 29 avril 2026) et le prix de souscription.

Le traitement fiscal et de sécurité sociale décrit dans la présente brochure est celui considéré comme étant applicable à la date d'établissement de la brochure (28 février 2026). Il est susceptible d'évoluer en fonction de la législation, de la réglementation et de la doctrine de l'administration en matière fiscale et de sécurité sociale.



Les dividendes, réinvestis ou versés en numéraire

1

Obligatoirement réinvestis dans le cadre de la formule 5 ans

Les dividendes éventuellement versés pendant la durée de votre investissement seront **obligatoirement réinvestis dans le FCPE Vallourec Actions et donneront lieu à la création de nouvelles parts**. Ces parts seront bloquées selon les mêmes conditions que l'investissement initial (pour votre investissement dans Vallourec Invest 2026, les parts créées avant le 29 avril 2031 seront bloquées jusqu'à cette date, les parts créées au-delà seront disponibles sans délai). Ces dividendes réinvestis dans le PEV sont **exonérés d'impôt**.

2

Versés en numéraire dans le cadre de la formule 2 ans

Les dividendes éventuellement versés pendant la durée de votre investissement vous seront **versés à la date et selon les modalités de mise en paiement** des dividendes. Ces dividendes sont **soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique** de 31,4 %, dit *flat tax*⁽⁸⁾, au moment où ils vous seront effectivement distribués et vous devrez personnellement vous acquitter de l'impôt correspondant.

La période de blocage

À compter du 29 avril 2026, votre apport personnel augmenté du montant de l'abondement correspondant est investi sous une forme et pour une durée différente en fonction de la formule choisie :

1

Dans le cadre de la formule 5 ans

Cet investissement se fait dans le FCPE Vallourec Actions Relais 2026 pour **une durée de 5 ans minimum** à compter de la date d'inscription en compte des parts du FCPE, soit jusqu'au 29 avril 2031. Ce fonds a vocation à fusionner⁽⁹⁾ avec le FCPE Vallourec Actions. Dès lors vous détenez des parts du FCPE Vallourec Actions. Il est précisé que la fusion du FCPE Vallourec Actions Relais 2026 avec le FCPE Vallourec Actions n'aura pas d'impact sur le calcul de la durée d'investissement de 5 ans.

2

Dans le cadre de la formule 2 ans

Cet investissement se fait au nominatif administré sur un compte-titres tenu par Banque Transatlantique pour **une durée de 2 ans minimum** à compter de la date d'inscription en compte des actions Vallourec, soit jusqu'au 29 avril 2028.

⁽⁸⁾ Taux au 28 février 2026.

Possibilité d'opter pour une imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est globale, expresse et irréversible et effectuée par le contribuable en cochant la case correspondante lors du dépôt de sa déclaration de revenus. Dans ce cas, 6,8 % de CSG seront déductibles du revenu global de l'année de paiement.

⁽⁹⁾ Après décision du Conseil de Surveillance et accord de l'Autorité des Marchés Financiers.

Attention, les cas de déblocage anticipé diffèrent entre les deux formules.

1

Si vous participez à la formule 5 ans

Votre investissement dans Vallourec Invest 2026 est bloqué à compter du 29 avril 2026 pour une durée de 5 ans selon la formule choisie, sauf les 13 cas légaux de déblocage anticipé.

13 cas légaux de déblocage anticipé

- Mariage ou conclusion d'un Pacs
- Acquisition d'une résidence principale (ou travaux d'agrandissement ou remise en état suite à une catastrophe naturelle)
- Rupture du contrat de travail (licenciement, démission, départ à la retraite), cessation de son activité par l'entrepreneur individuel, fin du mandat social, perte du statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé
- Création ou reprise d'entreprise (par le salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants)
- Naissance ou adoption à partir du 3^e enfant
- Divorce, séparation, dissolution d'un Pacs avec la garde d'au moins un enfant
- Violences conjugales
- Invalidité (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants)
- Décès (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs)
- Surendettement
- Dépenses liées aux travaux de rénovation énergétique de la résidence principale
- Dépenses liées à l'achat d'un véhicule utilisant l'électricité et/ou l'hydrogène comme source exclusive d'énergie
- Activité de proche aidant exercée par le salarié, son conjoint ou son partenaire lié par un Pacs auprès d'un proche

À l'issue de la période de blocage

Vous aurez la possibilité de :

- demander le rachat de tout ou partie de vos parts du FCPE Vallourec Actions ;
- conserver vos parts dans le FCPE Vallourec Actions ;
- arbitrer tout ou partie de vos parts du FCPE Vallourec Actions vers d'autres FCPE proposés dans le cadre du PEV.

2

Si vous participez à la formule 2 ans

Votre investissement dans Vallourec Invest 2026 est bloqué à compter du 29 avril 2026 pour une durée de 2 ans sauf les 2 cas de déblocage anticipé prévus par les dispositions de l'IESOP.

2 cas de déblocage anticipé prévus par l'IESOP

- Invalidité (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs, ses enfants).
- Décès (salarié, son époux(se) ou partenaire de Pacs).

À l'issue de la période de blocage

Vous pourrez conserver ou céder vos actions Vallourec détenues directement. Il vous sera possible, le cas échéant, de les convertir sous la forme nominative pure ou au porteur.



PENDANT LA DURÉE DE VOTRE INVESTISSEMENT

- les frais de tenue de compte dans les deux formules sont pris en charge par l'entreprise ;
- les frais de gestion des FCPE Vallourec Actions et Vallourec Actions Relais 2026 dans la formule 5 ans sont pris en charge par l'entreprise également ;
- les frais de transaction sont à la charge du FCPE Vallourec Actions dans le cadre de la formule 5 ans (non applicable sur le fonds relais) ;
- les frais de transaction sont à la charge du salarié actionnaire dans la formule 2 ans (0,35 % au 28 février 2026).



La fiscalité des gains éventuels

1

Formule 5 ans

La réglementation fiscale actuelle applicable au PEV prévoit, pour les résidents fiscaux français, que vos gains éventuels, lors du rachat des parts de FCPE, soient exonérés d'impôt sur le revenu et de contributions de sécurité sociale, et **soumis seulement aux prélèvements sociaux** à la sortie (à titre indicatif: 18,6 % au 28 février 2026 et sous réserve de l'évolution de la réglementation en vigueur).

2

Formule 2 ans

Au regard de la réglementation fiscale et sociale applicable au 28 février 2026, la plus-value réalisée lors de la cession des actions devrait être **soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique** de 31,4 % (*flat tax*)⁽¹⁰⁾.

(10) À noter toutefois que si l'administration fiscale venait à considérer que le gain résultant de la cession des actions est acquis en contrepartie des fonctions du salarié en application du nouveau régime de l'article 163 bis H du Code Général des Impôts, une partie de la plus-value pourrait être imposée au taux progressif de l'impôt sur le revenu et soumise à une contribution spécifique de 10 %, et à ce que, en cas de cession avant l'expiration du délai de deux ans (décès ou invalidité), l'intégralité de la plus-value soit imposée au taux progressif de l'impôt sur le revenu et soumise à cotisations sociales salariales. Le montant des impôts et cotisations sociales dus le cas échéant serait prélevé sur votre salaire du mois suivant la perception de vos gains, ou sur le produit de cession.

Tableau comparatif des deux formules

Pour vous aider à choisir entre les deux formules, nous vous proposons le tableau récapitulatif suivant :

	1 Formule 5 ans	2 Formule 2 ans
Pas de panachage entre la formule 5 ans et la formule 2 ans		
Support d'investissement	FCPE Vallourec Actions Relais 2026, destiné à fusionner ⁽¹¹⁾ avec le FCPE Vallourec Actions.	Actions Vallourec détenues directement au nominatif administré.
Plan	PEV	IESOP
Décote sur le prix de référence	20 %	20 %
Traitement fiscal et social de la décote	Exonérée d'impôt et de charges sociales.	La différence entre le cours d'ouverture de l'action Vallourec à la livraison (prévue le 29 avril 2026) et le prix de souscription est soumise aux charges sociales charges sociales, dont la CSG-CRDS ⁽¹²⁾ , et à l'impôt sur le revenu, prélevés au plus tard sur votre salaire de juin 2026.
Abondement	100 % (dans la limite de 100 €).	100 % (dans la limite d'un nombre entier d'actions, dont le prix global de souscription est inférieur ou égal à 100 €).
Traitement fiscal de l'abondement	Non soumis à l'impôt sur le revenu, mais à CSG-CRDS au taux de 9,7 % qui sont prélevés sur le montant de l'abondement.	Soumis aux charges sociales, dont la CSG-CRDS, et à l'impôt sur les revenus, qui seront prélevés au plus tard sur votre salaire de juin 2026.
Investissement de l'abondement	Investissement du montant net de l'abondement après déduction de la CSG-CRDS à 9,7 %.	Investissement du montant de l'abondement sans déduction de l'impôt et des charges sociales, dont la CSG-CRDS.
Minimum de souscription	Prix de souscription d'une action	
Maximum de souscription	25 % de la rémunération brute estimée 2026, déduction faite de tout autre apport personnel dans le PEV (et tout autre plan d'épargne salariale) en 2026.	25 % de la rémunération brute estimée 2026.
Blocage des avoirs à compter du 29 avril 2026	5 ans	2 ans
Cas de déblocage anticipé	13 cas prévus par la législation en matière d'épargne salariale.	2 cas prévus par l'IESOP (décès et invalidité).
Possibilités à l'issue de la période de blocage	• Rachat des parts. • Conservation dans le FCPE Vallourec. • Actions (au sein du PEV). • Arbitrage vers un autre ou d'autres FCPE du PEV.	• Cession des actions. • Conservation des actions au nominatif administré. • Conversion des actions au nominatif pur ou au porteur.
Dividendes éventuels	Réinvestissement obligatoire dans le FCPE Vallourec Actions.	Versés à la date et selon les modalités de la mise en paiement des dividendes.
Traitement fiscal et social des dividendes éventuels (au 28 février 2026), sous réserve d'évolution)	Exonération de l'impôt sur le revenu. Exonération des prélèvements sociaux au moment du versement.	Prélèvement Forfaitaire Unique de 31,4 % (ou option pour le taux progressif de l'impôt sur le revenu).
Traitement fiscal et social des gains éventuels (au 28 février 2026), sous réserve d'évolution)	Exonération de l'impôt sur le revenu. Prélèvements sociaux de 18,6 %.	Pas de bénéfice du traitement fiscal et social de faveur du PEV. La plus-value réalisée lors de la cession des actions devrait être soumise au Prélèvement Forfaitaire Unique de 31,4 % (ou option pour le taux progressif de l'impôt sur le revenu), sous réserve d'une interprétation différente de l'administration.
Frais pour les salariés	Frais de tenue de compte et frais de gestion pris en charge par l'entreprise. Frais de transaction pris en charge par le FCPE.	Frais de tenue de compte pris en charge par l'entreprise. Frais de transaction à la charge du salarié actionnaire (0,35 % au 28 février 2026).

(11) Après décision du Conseil de Surveillance et accord de l'Autorité des Marchés Financiers.

(12) Y compris la décote avec les actions souscrites avec l'abondement.

En pratique

Prix de référence

19 €

Décote

20 %

Prix de souscription

15,20 €

→ Période de souscription⁽¹³⁾ :
du 23 mars au 3 avril 2026 inclus
(23h59 heure de Paris, France)

Les prix de référence et de souscription utilisés dans cette brochure sont purement illustratifs et non contractuels.

Exemples de montant total investi et prélèvements sociaux et fiscaux associés

1 Formule 5 ans Vallourec Invest 2026

Dans la formule 5 ans, l'abondement net est investi.

Versement volontaire	Abondement brut de 100 % jusqu'à 100 €	CSG-CRDS ⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾ sur l'abondement brut	Abondement net	Montant total investi
50,00 €	50,00 €	4,85 €	45,15 €	95,15 €
100,00 €	100,00 €	9,70 €	90,30 €	190,30 €
200,00 €	100,00 €	9,70 €	90,30 €	290,30 €
500,00 €	100,00 €	9,70 €	90,30 €	590,30 €
1 520,00 €	100,00 €	9,70 €	90,30 €	1 610,30 €

2 Formule 2 ans Vallourec Invest 2026

Dans la formule 2 ans, l'intégralité de l'abondement brut est investie. L'impôt sur le revenu et les cotisations sociales relatifs à la décote et l'abondement seront retenus sur votre salaire de juin 2026 au plus tard.

Actions souscrites	Versement volontaire	Décote (soumise aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu)	Abondement (soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu)	Montant total investi	Avantage total ⁽¹⁶⁾ (soumis aux cotisations sociales et à l'impôt sur le revenu)
5	76,00 €	19,00 € ⁽¹⁷⁾	5 actions 76,00 €	10 actions 152,00 €	95,00 €
6	91,20 €	22,80 € ⁽¹⁷⁾	6 actions 91,20 €	12 actions 182,40 €	114,00 €
7	106,40 €	26,60 € ⁽¹⁷⁾	6 actions 91,20 €	13 actions 197,60 €	117,80 €
50	760,00 €	190,00 € ⁽¹⁷⁾	6 actions 91,20 €	56 actions 851,20 €	281,20 €
100	1 520,00 €	380,00 € ⁽¹⁷⁾	6 actions 91,20 €	106 actions 1 611,20 €	471,20 €



(13) Si vous détenez une information privilégiée au sens de l'article 7 du Règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur l'abus de marché (« MAR »), vous ne pourrez pas souscrire pendant la période de souscription si elle coïncide avec la période pendant laquelle vous êtes inscrit(e) sur une section de la liste d'initiés et ce, jusqu'à la notification de la clôture effective de toute section à laquelle vous êtes potentiellement inscrit(e).

(14) Taux de 9,7 % en vigueur au 28 février 2026.

(15) Le montant maximum de CSG-CRDS prélevé sur l'abondement brut est de 9,70 €.

(16) L'impôt sur le revenu et les cotisations sociales relatifs à la décote et l'abondement brut seront retenus au plus tard sur votre salaire de juin 2026 sur la base de la situation individuelle de chaque souscripteur à la formule 2 ans. Les montants indiqués dans cette colonne tiennent compte du fait que les actions souscrites avec abondement le sont avec une décote. Le montant de l'avantage est donc calculé de façon suivante : [nombre total d'actions souscrites (y compris celles souscrites avec l'abondement) x valeur d'une action Vallourec (19 € dans cet exemple)] - le versement volontaire.

(17) Dans l'hypothèse où le cours d'ouverture de l'action Vallourec au 29 avril 2026 serait égal au prix de référence.



Exemples d'investissement et de rendement

1 Formule 5 ans Vallourec Invest 2026

Avec un investissement personnel de **1 520 €**, le montant total investi est de **1 610,30 €**.

Sur la base d'un prix de référence de 19 € et d'un prix de souscription de 15,20 €, votre montant total investi vous permet de souscrire 105,9408 parts de FCPE Vallourec Actions Relais 2026.

Performances sur l'investissement initial (versement volontaire + abondement net)

Hors dividendes éventuels

Variation du cours de l'action au 29 avril 2031 par rapport au prix de référence	Cours de l'action au 29 avril 2031	Valeur des avoirs au 29 avril 2031	Gain/perte sur l'investissement initial ⁽¹⁸⁾ ⁽¹⁹⁾ ⁽²⁰⁾	Performance finale ⁽¹⁸⁾ ⁽¹⁹⁾ ⁽²⁰⁾	Rendement annuel moyen ⁽¹⁸⁾ ⁽¹⁹⁾ ⁽²⁰⁾ (au 29 avril 2031)
30,00 %	24,70 €	2 616,74 €	1 006,44 €	62,50 %	10,20 %
20,00 %	22,80 €	2 415,45 €	805,15 €	50,00 %	8,45 %
10,00 %	20,90 €	2 214,16 €	603,86 €	37,50 %	6,58 %
0,00 %	19,00 €	2 012,88 €	402,58 €	25,00 %	4,56 %
-10,00 %	17,10 €	1 811,59 €	201,29 €	12,50 %	2,38 %
-20,00 %	15,20 €	1 610,30 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %
-30,00 %	13,30 €	1 409,01 €	-201,29 €	-12,50 %	-2,64 %

- **Exemples :**
- Si la valeur de l'action augmente de 20 %, le montant total que vous pourrez recevoir sera de 2 415,45 €. Cela représenterait un gain de 805,15 € par rapport à votre investissement initial (1 610,30 €).
 - Si la valeur de l'action baisse de 20 %, le montant total que vous pourrez recevoir sera de 1 610,30 €, soit votre investissement initial.

(18) Hors réinvestissement des dividendes éventuels.

(19) Le gain/la perte est calculé sur la base de votre investissement initial, soit votre versement volontaire augmenté de l'abondement net.

(20) Hors prélèvements sociaux de 18,6 % (taux applicable au 28 février 2026) sur les gains éventuels.

2 Formule 2 ans Vallourec Invest 2026

Avec un versement volontaire de **1 520 € vous bénéficiez d'un abondement brut de 91,20 €**. Étant donné que le montant des impôts et cotisations sociales dus sur l'abondement et la décote seront prélevés sur votre salaire, **le montant total investi est de 1 611,20 €**.

Sur la base d'un prix de référence de 19,00 € et d'un prix de souscription de 15,20 €, votre investissement initial vous permet de souscrire 106 actions Vallourec.

En complément de votre versement volontaire de 1 520 €, les cotisations sociales et l'impôt sur le revenu sur la décote et l'abondement brut seront prélevés sur votre salaire de juin 2026 au plus tard. Par conséquent, le coût global sera supérieur à 1 520 €. Un simulateur est disponible sur le site <https://invest2026.vallourec.com> pour prendre en compte votre situation personnelle.

Performances sur l'investissement initial (versement volontaire + abondement brut)

Hors dividendes éventuels

Hors impôt sur le revenu et cotisations sociales sur la décote, l'abondement brut et les gains éventuels

Variation du cours de l'action au 29 avril 2028 par rapport au prix de référence	Cours de l'action au 29 avril 2028	Valeur des avoirs au 29 avril 2028	Gain/perte sur l'investissement initial ^{(21) (22) (23)}	Performance finale ^{(21) (22) (23)}	Rendement annuel moyen ^{(21) (22) (23)} (au 29 avril 2028)
30,00 %	24,70 €	2 618,20 €	1 007,00 €	62,50 %	27,48 %
20,00 %	22,80 €	2 416,80 €	805,60 €	50,00 %	22,47 %
10,00 %	20,90 €	2 215,40 €	604,20 €	37,50 %	17,26 %
0,00 %	19,00 €	2 014,00 €	402,80 €	25,00 %	11,80 %
-10,00 %	17,10 €	1 812,60 €	201,40 €	12,50 %	6,07 %
-20,00 %	15,20 €	1 611,20 €	0,00 €	0,00 %	0,00 %
-30,00 %	13,30 €	1 409,80 €	-201,40 €	-12,50 %	-6,46 %

- **Exemples :**
- Si la valeur de l'action augmente de 20 %, le montant total que vous pourrez recevoir sera de 2 416,80 €. Cela représenterait un gain de 805,60 € par rapport à votre investissement initial (1 611,20 €).
 - Si la valeur de l'action baisse de 20 %, le montant total que vous pourrez recevoir sera de 1 611,20 €, soit votre investissement initial.



1 SIMULATEUR POUR VOUS AIDER

Un simulateur est à votre disposition sur le site

<https://invest2026.vallourec.com>

afin de vous aider à évaluer la différence entre les deux formules et à estimer le montant de vos gains ou pertes éventuels selon vos hypothèses d'évolution du cours de l'action Vallourec et votre situation personnelle pour la formule 2 ans.

(21) Hors réinvestissement des dividendes éventuels.

(22) Le gain/la perte est calculé sur la base de votre investissement initial, soit votre versement volontaire augmenté de l'abondement brut.

(23) Hors impôts et contributions sociales sur les gains éventuels.

Questions clés

Comment participer ?

Votre participation à Vallourec Invest 2026 s'effectue sur une base purement volontaire. Ni Vallourec ni votre employeur n'ont pour rôle de vous conseiller en matière d'investissement et de fiscalité ou de vous fournir une quelconque garantie quant à l'évolution du cours de l'action Vallourec.

Avant de souscrire, lisez attentivement la documentation disponible sur <https://invest2026.vallourec.com>

Le kit de souscription est composé :

- de cette brochure ;
- du document « Déclarations et engagements » ;
- des Document d'Informations Clés (DIC) du FCPE Vallourec Actions Relais 2026 et du FCPE Vallourec Actions ;
- du Document d'Information Formule 2 ans.

Sont également à votre disposition :

- les règlements des FCPE Vallourec Actions Relais 2026 et Vallourec Actions ;
- le règlement du PEV ;
- le règlement de l'IESOP.

À partir de ce site <https://invest2026.vallourec.com>, vous pourrez vous connecter au site de souscription avec vos identifiants. Vous pourrez alors effectuer votre apport personnel.

Quelles sont les autres sources d'information disponibles pour étayer mon choix ?

N'hésitez pas à contacter votre correspondant local pour toute question.

Le dernier Document d'enregistrement universel disponible ainsi que des documents d'information concernant votre Groupe sont disponibles sur le site www.vallourec.com.

Nous vous encourageons à consulter ces documents, lesquels contiennent des informations importantes sur les activités de Vallourec, sa stratégie et ses objectifs, et sur ses résultats financiers, ainsi que sur les facteurs de risque inhérents à Vallourec et à ses activités.

Dois-je privilégier la formule 2 ans ou la formule 5 ans ?

Ni Vallourec ni votre employeur n'ont pour rôle de vous conseiller en matière d'investissement et de fiscalité.

En résumé, la formule 2 ans vous permet de disposer de votre épargne au bout de 2 ans seulement, mais sans avantage fiscal et/ou social particulier, alors qu'avec la formule 5 ans votre épargne est bloquée 5 ans, mais vous bénéficiez des avantages fiscaux et/ou sociaux liés au Plan d'Épargne. En outre, la formule 5 ans offre davantage de cas de déblocage anticipé.

Que se passe-t-il si le volume d'actions souscrites dépasse le nombre d'actions offertes dans le cadre de Vallourec Invest 2026, soit 1 788 055 actions ?

Si la demande totale d'actions dans le cadre de l'offre Vallourec Invest 2026 (abondement compris) venait à être supérieure au nombre d'actions proposées, soit 1 788 055 actions, il serait procédé à une réduction des souscriptions individuelles selon la règle suivante :

- Un plafond de souscription individuelle sera déterminé (abondement compris) selon la méthode de l'écêtement. Cette méthode consiste à diminuer progressivement les souscriptions les plus élevées, jusqu'à obtenir le niveau permettant de servir le nombre total d'actions de l'enveloppe dédiée à l'offre ;
- Les demandes individuelles inférieures ou égales à ce plafond seront intégralement servies ;
- Les demandes individuelles supérieures à ce plafond seront servies à hauteur de ce plafond.

Les souscriptions dans la Formule 2 ans seront réduites au nombre entier d'actions inférieur.

Quand et comment paierai-je mon apport personnel ?

Le règlement de votre apport personnel s'effectuera à votre choix selon l'une des modalités proposées :

- soit par prélèvement SEPA sur votre compte bancaire en date du 21 avril 2026 ;
- soit par prélèvement sur salaire sur six mois avec un premier prélèvement au plus tard sur la paie de juin 2026.

La réduction éventuelle des demandes de souscription en cas de sursouscription sera réalisée avant les prélèvements bancaires.

Comment suivre mon épargne ?

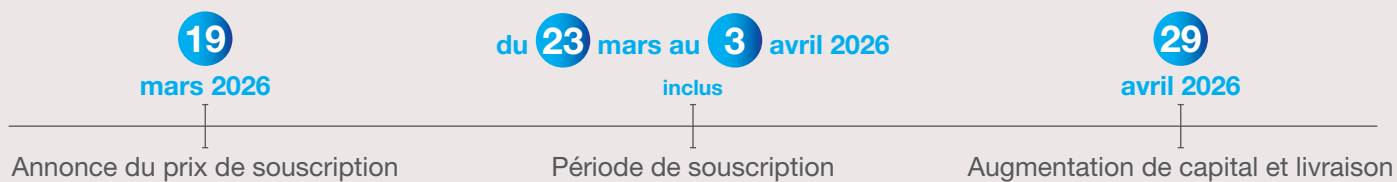
Votre épargne sera investie :

- Dans la formule 5 ans, dans un des FCPE gérés par Amundi. Amundi vous fera parvenir chaque année un récapitulatif de vos avoirs. Cette information sera également disponible en ligne sur le site <https://epargnant.amundi-ee.com>.
- Dans la formule 2 ans, en actions Vallourec détenues au nominatif.

La valorisation de vos actions Vallourec est consultable en ligne sur l'Espace Client du site de la Banque Transatlantique www.banquetransatlantique.com.



DATES CLÉS



Les informations contenues dans la présente brochure vous sont communiquées exclusivement à titre d'information. La décision de souscrire vous revient entièrement. Les documents communiqués ou mis à votre disposition ne modifient en aucun cas vos conditions d'emploi. L'opportunité de participer à Vallourec Invest 2026 ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.

En vertu des dispositions du Règlement (UE) n°833/2014 et du Règlement (CE) n°765/2006, tels que modifiés, cette offre n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie, sauf (i) en ce qui concerne les ressortissants russes, s'il s'agit de ressortissants d'un État Membre de l'Union Européenne, d'un pays membre de l'Espace Économique Européen ou de la Suisse, ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État Membre de l'Union Européenne, dans un pays membre de l'Espace Économique Européen ou en Suisse et (ii) en ce qui concerne les ressortissants biélorusses, s'il s'agit de ressortissants d'un État Membre de l'Union Européenne ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État Membre de l'Union Européenne.

Avertissement U.S. Person : les FCPE proposés dans le cadre de Vallourec Invest 2026 ne sont pas ouverts à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer aux règlements et aux documents d'informations clés du FCPE Vallourec Actions Relais 2026 et du FCPE Vallourec Actions.

